

MES TOURNÉES DE COLLECTE

L'implantation de conteneurs enterrés est terminée. Depuis le 1.1.2020, il n'y a plus de tournées d'ordures ménagères au porte-à-porte sur l'ensemble de la ville. Les sacs officiels et fermés peuvent en tout temps être déposés dans les conteneurs de quartiers. Les déchets en vrac ainsi que les cartons ne sont pas autorisés dans les conteneurs enterrés, sous peine d'amende d'ordre.

COMPOST

Les déchets organiques **dans un conteneur agréé muni d'un couvercle** sont à déposer en bordure des voies publiques avant 7h le jour du ramassage. Les sacs **compostables** sont autorisés. Les branches en fagots attachés de 1,5 m de long et 30 cm de diamètre sont acceptées. La quantité maximale de déchets ramassés est de 1 m³. Ces déchets peuvent également être apportés personnellement au Centre de compostage, rue de la Charrière 140, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Calendrier des tournées remplacées pour les déchets verts

Supprimé	Remplacé par
01.04.2021	31.03.2021
13.05.2021 (Ascension)	12.05.2021
30.12.2021	29.12.2021

NB : Les conteneurs à ordures et les systèmes de verrouillage, les végébox et petits seaux à compost agréés qui ont plus de 2 ans d'âge et qui pourraient être détériorés lors des ramassages ne sont pas remplacés.

DECHETS ENCOMBRANTS MENAGERS COMBUSTIBLES / FERRAILLE

Tournée mensuelle sur demande téléphonique au 032 933 85 80, au plus tard jusqu'au mardi précédant la tournée à 15h. Aucune tournée n'est organisée en dehors des dates mentionnées ci-dessous. Le carton et les objets combustibles trouvant place dans un sac officiel 110l ne sont pas des objets encombrants. **Débaras d'appartement complet exclu.** *Cette tournée concerne uniquement les ménages.*

Objets encombrants, ramassages en 2021 :

13 janvier – 17 février – 24 mars – 14 avril – 19 mai – 23 juin – 14 juillet – 18 août – 22 septembre – 13 octobre – 17 novembre – 22 décembre

Les objets encombrants doivent être déposés en bordure des voies publiques, le jour fixé, **avant 7 h**. Il est interdit de les déposer la veille.